



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Direction des Services
Départementaux de
l'Éducation Nationale de
l'Oise

Division de la gestion des
personnels

Dossier suivi par :
Christophe BODONYI

Réf. CB / 2017/2018-98

Tél. 03.44.06.45.53

Fax. 03.44.48.67.25

Mél : christophe.bodonyi@ac-
amiens.fr

22, avenue Victor Hugo
60025 BEAUVAIS CEDEX

Beauvais, le 12 avril 2018

L'Inspecteur d'académie
Directeur Académique des Services de l'Éducation
Nationale de l'Oise

A

Mesdames et Messieurs les Professeurs des écoles

Mesdames et Messieurs les Directeurs d'école

S/c de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de
l'Education Nationale

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements
comportant une SEGPA

Madame la Directrice de l'EREA

Objet : Modification du calendrier des candidatures à l'avancement à la classe
exceptionnelle des professeurs des écoles – année 2018

- Réf. :**
- Note de service n°2017-178 du 24 novembre 2017 parue au Bulletin Officiel de l'Education Nationale n°41 du 30 novembre 2017
 - Arrêté du 16 mars 2018 relatif aux modalités et date limite de dépôt des candidatures à la classe exceptionnelle de certains corps enseignants et d'éducation du ministère chargé de l'éducation nationale au titre de l'année 2018 paru au Bulletin Officiel de l'Education Nationale n°13 du 29 mars 2018
 - Arrêté du 6 avril 2018 relatif aux modalités et date limite de dépôt des candidatures à la classe exceptionnelle de certains corps enseignants et d'éducation du ministère chargé de l'éducation nationale au titre de l'année 2018 paru au Bulletin Officiel de l'Education Nationale n°15 du 12 avril 2018

Conformément à l'arrêté du 6 avril 2018 cité en objet, la date de fermeture des candidatures à l'avancement à la classe exceptionnelle au titre de l'année 2018 est reportée au mercredi 25 avril à 18 heures.

Jacky CREPIN